

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Atlantiques

COMMUNE DE MONTARDON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal du 8 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le huit juin 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : Stéphane BONNASSIOLLE, Céline LABORDE, Thierry GADOU, Hélène IRIGOIN-BERNADET, Frédéric GOMMY, Serge SOUBY, Jean-Philippe GUICHENEY, François SUBIAS, Corinne FUSCHS, Sabine DAUBE, Christine ARY, Florence FERNANDES, Sylvie FEUGAS, Vincent BERGES-RAGOCHÉ, Cédric BOISSIERE, Stéphanie BETRIU, Thomas BEUGNIES, Régis TIRCAZES

Absent/excuse : Sarah DURANTEAU pouvoir à Stéphane BONNASSIOLLE.

Secrétaire de séance : Sabine DAUBE

Date de la convocation : 2 juin 2026

Date d'affichage : 2 juin 2026

N°interne de l'acte : D2026/041

Objet : Motion de soutien au maintien des emplois et de l'offre de soins de la polyclinique Pau-Pyrénées

Rapporteur : M. le Maire

Considérant l'annonce faite le 7 mai 2026 par la direction des cliniques Navarre et Marzet prévoyant la suppression de 161 emplois en contrat à durée indéterminée, soit près d'un tiers des effectifs, ainsi que le non-renouvellement de nombreux contrats à durée déterminée ;
Considérant les menaces pesant sur plusieurs services essentiels à la population, notamment la cancérologie, les soins palliatifs, la maternité, les activités de réadaptation et de rééducation ainsi que les urgences ;
Considérant que ces restructurations interviennent dans un contexte de fortes tensions affectant déjà l'ensemble du système de santé en Béarn et en Soule, tant dans les établissements publics que privés, ainsi que chez les professionnels de santé libéraux ;
Considérant que la réduction de l'offre de soins aurait des conséquences directes sur l'accès aux soins, la qualité de la prise en charge des patients, les conditions de travail des personnels et l'attractivité de notre territoire ;
Considérant que la santé constitue un service d'intérêt général fondamental qui ne saurait être guidé par les seules considérations financières ;

Le Conseil municipal de Montardon :

Affirme son attachement au maintien d'une offre de soins de proximité, diversifiée et de qualité sur le territoire du Béarn et de la Soule ;

Apporte son soutien aux personnels de la Polyclinique Pau-Pyrénées ainsi qu'au comité de défense mobilisé pour le maintien des emplois et des activités de soins ;

Demande à la direction de l'établissement de revoir les suppressions d'emplois et les fermetures de services annoncées ;

Appelle les pouvoirs publics, l'Agence Régionale de Santé et l'ensemble des acteurs concernés à engager sans délai un dialogue constructif afin de garantir la pérennité des emplois et des services de santé menacés

Réaffirme la nécessité de préserver et de renforcer l'accès aux soins pour l'ensemble de la population du territoire.

Le Conseil municipal décide que la présente motion sera transmise au comité de défense de l'établissement ainsi qu'à la direction de la Polyclinique Pau-Pyrénées, à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, aux parlementaires du département.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 19

Votes : pour 19 - contre : 0 - abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Acte publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Stéphane BONNASSIOLLE

